

LE MAGAZINE
D'INFORMATION
DES CHAMBRES
D'AGRICULTURE

TERRES#02



JUIN 2018





BILLET EUROPÉEN
**Réinventer les maillons
de la chaîne alimentaire**
pour bâtir un avenir durable
Tribune de Nicolas Hulot



Regards croisés

Réduire l'usage des produits
phytosanitaires.



Repor'terres

Changement climatique
et agriculture.



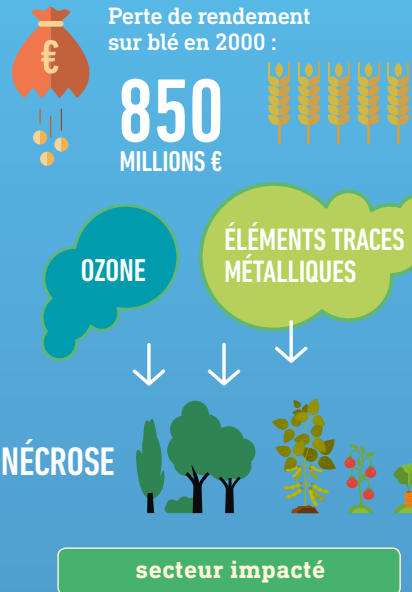
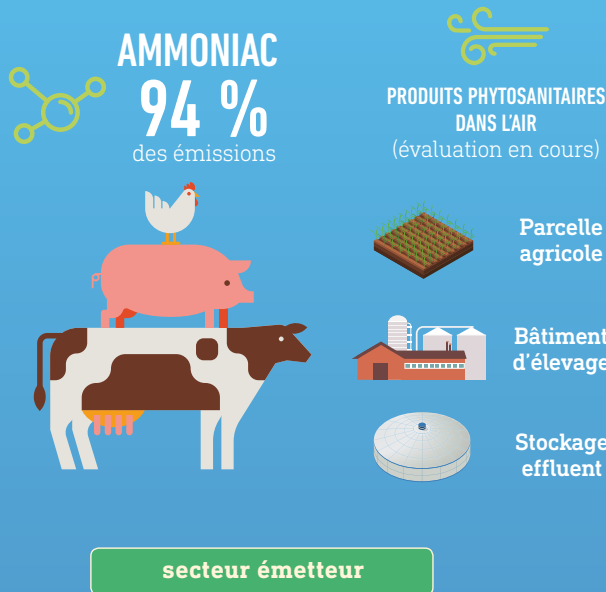
Parlons-en !

Les Chambres d'agriculture
s'engagent pour la qualité de l'air.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

AGRICULTURE ET QUALITÉ DE L'AIR



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE agissent

RÉSEAU CHAMBRES AGRICULTURE
25 conseillers référents qualité de l'air

INTERLOCUTEURS
POUVOIRS PUBLICS



NOS CONSEILS
AUX EXPLOITANTS



NOS ACTIONS D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION

- Journée d'information grand public
- Innov'action
- Journées techniques



NOS PARTENAIRES



NOS PROJETS LOCAUX ET NATIONAUX

- Repp'air 7CRA et 6CDA
- 7 projets pilotes AgrAir
- Accompagnement des collectivités



ENVIRONNEMENT

CHANGEONS D'ÈRE !



En phase directe avec la nature et le climat, les agriculteurs font partie des professions les plus impactées, à la fois par les dérèglements dus à la pollution, au changement climatique avec son cortège de sécheresses, de grêle et d'inondations et par la nécessité de changer un certain nombre de leurs pratiques.

Des solutions efficaces et équilibrées sont recherchées, certaines d'ores et déjà trouvées et appliquées. La recherche, l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de références portent leurs fruits : utilisation de drones et de satellites pour une fertilisation raisonnée, expérimentations agronomiques et culturales de terrain, méthanisation et gestion des effluents, bâtiments d'élevage basse consommation, développement d'outils d'aide à la décision... Les Chambres d'agriculture en sont partie prenante. Elles s'attèlent à la réussite, à l'animation et ou à l'optimisation de multiples programmes et dispositifs comme Certiphyto, Ecophyto, Dephyphyto. Elles œuvrent dans des domaines variés où on les attendrait moins comme le stockage de carbone, la production d'énergie,

la préservation de la qualité de l'air : en réalisant des expérimentations, en organisant des journées techniques, en mettant en place des fermes expérimentales (Fermes d'avenir) et en animant des Groupements d'intérêt économique et environnemental d'agriculteurs (GIEE)... Les expérimentations apportant des résultats positifs doivent être désormais adoptées par le plus grand nombre. Qui mieux que les Chambres d'agriculture, par leur maillage territorial, leur connaissance du terrain, leur conseil impartial et leur proximité avec les agriculteurs pour relever ce défi !

C'est pourquoi ce magazine vous informe de la diversité de nos actions et de nos efforts pour préserver cet environnement dont les agriculteurs tirent leur revenu et par le respect duquel ils ont conscience d'assurer leur avenir.

Notre expertise et nos compétences bénéficient au plus grand nombre et sont souvent sollicitées par d'autres partenaires comme les collectivités locales. Ensemble nous œuvrons pour une ère et un air nouveaux.

Claude Cochonneau

Président Chambres d'agriculture France



Découvrez la page environnementale du portail internet des Chambres d'agriculture :

<http://www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/politiques-environnementales/>

TERRES#

Une publication
de Chambres d'agriculture France
9 avenue George V, 75008 Paris

Rédactrice en chef : Myriam Decoeur Michel

Rédaction en chef adjoint : Victor Siméon

Conseil éditorial : Stéphanie Chemla Sagnes

Chambres d'agriculture France : Justin Lallouet, Aurélie Trouillier, Carole Robert, Jérému Dreyfus, Nathalie Galiri, Mathilde Gibert, Manon Hamelin, Léonard Jarrige, Sophie Agasse

Pour le réseau INOSYS :

Magali Jonas, Philippe Billa, Robin Freyconon, Olivier Pagnot, Gilles Saget

Conception et réalisation : Cithéa Communication

Contact : terres.mag@chambres-agriculture.fr

Illustrations : Max Reynaud - **Crédits photos :** © Arnaud BOUISSOU : MTES/DICOM, iStock

Imprimeur : ID Decombat - 25 rue Georges Charpak Bp 49, 63118 CEBEZAT

ISSN 2607-61-79

Parution : juin 2018

A person wearing a plaid shirt is holding a tablet computer. The tablet screen displays the European Union flag. The background is a blurred field of green plants under a bright sky.

PAC POST 2020

Un budget clairement déséquilibré



La Commission européenne a présenté le 2 mai dernier sa proposition de cadre financier pluriannuel post 2020. Si le budget européen consolidé tel que présenté est en hausse, force est de constater que l'agriculture européenne est mise au régime sec !

En euros courants cette baisse du budget PAC, atteint - 5,5 % dès 2021 par rapport à 2018. Rapporté en euros constants (en tenant compte de l'inflation) cela représente une baisse de budget de 11 % !

Cette baisse donne un très mauvais signal aux agriculteurs déjà impactés par la réduction des aides entre 2014 et 2017.

Pour les Chambres d'agriculture, il est donc clair que la PAC, avec le budget proposé par la Commission européenne, ne saurait atteindre son premier objectif, celui de soutenir le revenu des agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture se félicitent en revanche de l'augmentation des crédits dédiés à la recherche et à l'innovation des projets Horizon 2020, désormais appelés « Horizon Europe ».

Elles prendront leurs responsabilités afin de défendre auprès de la Commission européenne un budget à la hauteur des ambitions partagées par la profession agricole, car l'agriculture est moteur du développement territorial et de la croissance économique.



Verbatim

Imaginer une baisse de plus de 10 % du budget de la PAC au moment où les consommateurs attendent plus des agriculteurs est inconcevable

Claude Cochonneau
Président Chambre
Agriculture France

Budget PAC et prévisionnel



En Milliards d'euros	2018*	2021 € courants**	En % par rapport à 2018	2021 constants**	En % par rapport à 2018
Total PAC	54,561	51,559	-5,5 %	48,585	-11 %

*sources règlements UE 2018/288 et 2018/162 et déduction faite des dépenses du Royaume-Uni

**source com 2048/321 de la commission UE, cadre financier pluriannuel



Grande loi foncière

PRÉSERVER, INSTALLER, TRANSMETTRE !

Dans le cadre des travaux parlementaires lancés à l'Assemblée nationale en amont de la « grande loi foncière » promise par le Gouvernement, les Chambres d'agriculture ont eu l'occasion de dresser un premier constat des freins à l'accès au foncier et des conséquences sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles.

Autour d'un groupe d'élus rassemblés pour l'occasion, elles ont engagé des réflexions sur le foncier et l'évolution de ces outils de régulation. Elles suivront avec vigilance l'évolution de cette loi et ne manqueront pas de faire des propositions.

Volet préservation des espaces :
55 000 ha artificialisés en 2017

Volet gestion du foncier :

- plus de 62 % de la SAU est détenu par des sociétés civiles ou commerciales
- les acquisitions de terres par des agriculteurs sont en net recul : 43 % des surfaces en 2017 contre 63 % en 1993.

Chiffres SAFER 2017



Verbatim

Nous devons bénéficier d'un outil de répartition équitable du foncier agricole avec pour axe prioritaire l'installation des jeunes agriculteurs.

*François Beaupère,
Président Chambre
d'agriculture
du Maine et Loire*



Contrat de solutions : une trajectoire de progrès pour la protection des plantes



Afin de répondre aux attentes des citoyens concernant l'utilisation des produits phytosanitaires tout en garantissant la rentabilité économique des exploitations et des filières agricoles, 35 organisations agricoles et de recherche se sont rassemblées afin de trouver des solutions de protection des cultures efficaces et durables, pour toutes les productions et tous les territoires.





Les principaux axes du contrat de solution

- Innover dans la recherche variétale
- Miser sur la robotique
- Développer l'agriculture de précision
- Déployer le bio-contrôle
- Amplifier la formation et le conseil
- Adapter les pratiques agronomiques
- Combiner les solutions alternatives

En réunissant les principaux acteurs privés et publics du monde agricole, de la recherche, du conseil et de la formation en matière de protection des cultures, cette démarche favorise les synergies entre les solutions identifiées et offre ainsi la garantie d'aller plus loin et plus vite en matière de réduction des usages, des risques et des impacts de produits phytos.

Les Chambres d'Agriculture sont partie prenante du contrat de solutions depuis son démarrage. Leur implication se poursuit et se développe, dans l'identification des solutions et dans le déploiement à venir.



Tribune de Nicolas Hulot,
Ministre de la Transition
écologique et solidaire

Réinventer les maillons de la chaîne alimentaire pour **BÂTIR UN AVENIR DURABLE**

© Arnaud BOUÏSSOU / MTE/S/DICOM

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

accompagnent les groupes d'agriculteurs vers la transition écologique

400 groupes multi-acteurs

- Plus de 100 collectifs en lien avec les territoires
- Plus de 120 magasins de producteurs
- Également plusieurs organismes de défense et de gestion de signes officiels de qualité

1 400 groupes d'agriculteurs

- 900 groupes de développement
- 500 groupes avec des formes collectives diverses (CUMA, scop, SCIC, GIE...)
- Plus de 82 000 agriculteurs adhérents

L'agriculture est en train de prendre un virage majeur vers la qualité, pour répondre à une aspiration croissante des consommateurs : manger des produits frais, locaux, de saison, et issus de label garantissant la qualité. C'est une vraie reconnaissance pour l'agriculture française, pour ces femmes et ces hommes qui donnent leur vie pour nourrir les autres. Car cette évolution, elle est aussi synonyme de plus de valeur, d'une meilleure reconnaissance pour le travail des agriculteurs. Tous les exemples le montrent : ceux qui ont fait le choix du bio, des labels, où des démarches de type « HVE », pour haute valeur environnementale, vivent mieux. Ils ont des revenus plus élevés, et plus réguliers.

Avec Stéphane Travert, nous avons une volonté d'accompagner sans relâche les filières dans ce chemin vers les objectifs ambitieux que nous nous sommes tous ensemble fixés à l'issue des États Généraux de l'Alimentation (EGA). La loi issue des EGA montre une réelle volonté de changement, car elle engage un plan ambitieux des exploitations agricoles vers de nouveaux usages, la préservation des écosystèmes et des ressources et en même temps une volonté de permettre une amélioration du revenu agricole. 15 % de surfaces bio en 2022 : ce sera

chose faite. Avec la restauration collective, nous allons créer l'un des plus grand marché d'Europe pour les produits de qualité et de proximité. Ce sont des débouchés garantis pour nos agriculteurs. La PAC constitue également un levier majeur pour cette transition et nous défendrons la légitimité d'une PAC ambitieuse et « transformante » en Europe.

Nous le savons, la métamorphose ne se fera pas sans l'engagement de chacun. Elle ne se fera pas non plus sans innovation, sur le plan de nos usages comme sur celui de nos pratiques. À cet égard, la transition énergétique doit se penser aussi dans nos champs, en développant la méthanisation par exemple, car les débouchés sont grands et les potentiels de revenus également.

Tout le monde doit s'y mettre : les filières, les territoires, l'État et l'ensemble des parties prenantes. Les Chambres d'agriculture disposent d'un réseau et d'un ancrage territorial qui constituent un puissant levier sur lequel nous pouvons nous appuyer. Elles seront aussi localement garantes de l'atteinte de nos objectifs de réduction de l'utilisation des pesticides. Je sais que nous pouvons compter sur elles. Mon objectif est de faire évoluer l'ensemble des modèles en



« La qualité, c'est la garantie de plus de revenus pour les agriculteurs, plus de protection pour le consommateur et plus de bénéfices pour l'environnement »

tenant compte de la diversité qui caractérise le monde agricole. Il faut prendre appui sur cette volonté commune et définir des moyens durables et fédérateurs pour une transition écologique souhaitée par tous. Ce qui nous tue, c'est de penser que l'on va obtenir des résultats différents en appliquant les mêmes méthodes. Notre ennemi, c'est l'orthodoxie. Notre force, c'est la mobilisation collective.

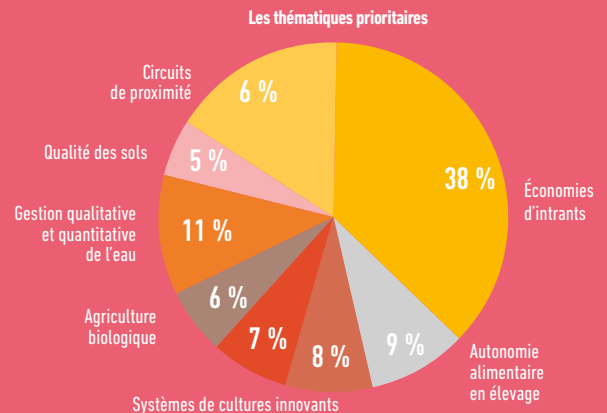
+ de 1 900 groupes projets accompagnés par les Chambres d'agriculture

+ de 200 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

• 180 groupes Ecophyto 30 000

+ des 2/3 des groupes d'agriculteurs

• 154 réseaux de fermes DEPHY-ECOPHYTO





RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : Comment aller plus loin ?

Comment atteindre les objectifs de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en démultipliant l'engagement des agriculteurs sur le terrain et sans nuire à leur activité économique ? Didier Marteau, Président de la Commission environnement Chambres d'agriculture France et Dominique Potier, Député de Meurthe-et-Moselle, auteur du rapport de mission intitulé « Pesticides et agro-écologie : les champs du possible » rendu au Premier Ministre en décembre 2014 (ce qui a abouti au plan Ecophyto 2) et président de l'Atelier 11 des États Généraux de l'Alimentation, apportent leurs éléments de réflexion sur ce sujet environnemental et sociétal.



Didier Marteau
Président de la Commission
environnement Chambres
d'agriculture France



Dominique Potier
Député de la
Meurthe-et-Moselle

Pour aller plus loin que le plan Ecophyto 2, quelles seraient, selon vous, les trois actions clés à mettre en place rapidement, pour faire entrer le plus grand nombre d'agriculteurs dans une dynamique de baisse des produits phytos ?

D.P. Le plan Ecophyto 2 a été validé en 2014 ! Il est maintenant urgent de passer à l'action et d'obtenir des résultats. Tout a été dit sur le diagnostic et l'essentiel sur les solutions. Trois leviers d'actions ont été identifiés. Le premier concerne la poursuite du dispositif des Certificats d'Economie des Produits Phytopharmaceutiques (CEPP). La séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires ne doit pas être un obstacle mais un appui pour trouver des solutions partenariales et innovantes sur le terrain et dans les filières agricoles. Le deuxième levier vise le

déploiement de 3 000 fermes DEPHY en agro-écologie et en maîtrise des produits phytosanitaires. L'objectif est que chacune d'entre-elles développe un réseau de 10 fermes pour arriver à 30 000 fermes engagées dans ces démarches. Le bio contrôle et les solutions liées au machinisme et à l'agriculture de précision sont également des moteurs primordiaux de cette dynamique. Enfin, la prise en compte de cet enjeu par la Politique agricole Commune constitue le troisième levier. Plutôt que d'imposer une série de contraintes normatives, celle-ci devrait plutôt encourager et récompenser les pratiques vertueuses et innovantes en la matière.

D.M. La baisse de l'utilisation des produits phyto est déjà bien engagée. Pour amplifier cette

dynamique de réduction, il est tout d'abord nécessaire de convaincre et d'entraîner le maximum d'agriculteurs. Pour réussir, il faut :

- coordonner et synthétiser les résultats de la recherche et de l'expérimentation. C'est en ce sens qu'en mars dernier, les Chambres d'agriculture a créé avec l'INRA et l'ACTA, une cellule de transfert et d'innovation,
- développer et proposer des outils et des services adaptés (météo, bulletin de santé végétal – (BSV, modèles pour l'épidémiosurveillance, robots, matériels de précision...)
- amplifier le nombre de conseillers spécialisés en agro-écologie, agriculture de conservation et biologique,
- faire la preuve que ce nouveau type d'agriculture assure un équilibre technico-économique.

.../...



La preuve par le terrain

Tester, développer, former, diffuser, communiquer, cela se passe dans le champ. Retour d'expériences et témoignages lors du voyage de presse Ecophyto 2017 en Hauts de France.



Les plans ECOPHYTO 1 ET 2

INITIÉ EN 2008, LE PLAN ECOPHYTO 1 A PERMIS DE METTRE EN PLACE DES ACTIONS STRUCTURANTES :

- réseaux DEPHY ferme et expérimentation, formation des agriculteurs par le biais du Certiphyto, production de Bulletin de santé du végétal (BSV), projets de recherche, communication...

Ce plan a fait l'objet d'un processus de révision initié en 2014 par la mission parlementaire confiée à Dominique Potier. Le plan Ecophyto II a été publié le 26 octobre 2015.

DANS LE PLAN ECOPHYTO II :

- des actions ont été confirmées et renforcées : DEPHY, BSV, formation, recherche,
- des actions nouvelles ont été lancées : avec pour objectif : l'engagement de 30 000 agriculteurs vers la transition agro écologique, le renforcement de la place des agroéquipements de nouvelle génération, l'implication des filières, la confortation de l'échelon régional.



Ensuite il convient d'encourager toutes les démarches volontaires groupées entreprises par les agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs... Les groupes DEPHY, GIEE et 30 000 en sont des précurseurs et des modèles. Enfin, il faut intégrer toutes ces démarches qui conduisent à réduire les phytos dans l'enseignement général agricole, la formation continue des agriculteurs et des techniciens, sans oublier la communication et la vulgarisation de ces bonnes pratiques.

Quels sont les atouts des Chambres pour y contribuer et les points qu'elles doivent améliorer ?

D.M. Les Chambres d'agriculture ont anticipé ces démarches de progrès, en particulier en fondant leur action sur la force des groupes d'agriculteurs pour tester, diffuser et innover ces pratiques, ces itinéraires techniques et ces approches systèmes.

DEPHY ERME

DEPHY ferme est un réseau de fermes pilotes créé pour développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de changements de pratiques et de mise en place de systèmes de culture réduisant l'usage des produits phytosanitaires.

Les agriculteurs DEPHY sont accompagnés pour améliorer leurs pratiques par un ingénieur réseau. Ils bénéficient à la fois d'un appui individuel et d'une animation collective afin de favoriser l'échange et les interactions entre pairs.

Une responsabilité collective :

Les changements à opérer demandent aussi l'engagement dans le même sens du secteur agricole, de la filière aval et des consommateurs.

Le défi de la réduction des produits phytosanitaires nous oblige à bousculer nos connaissances sur les pratiques, à aller jusqu'à la re-conception des systèmes, lorsque cela est pertinent et que les agriculteurs sont prêts à ce type de changement.

Notre présence dans les territoires, notre proximité auprès des agriculteurs et la pluralité de nos compétences, constituent autant de forces. Le conseil des Chambres d'agriculture intègre le technique, l'économique et l'humain, il responsabilise les agriculteurs car ce sont eux qui décident et prennent les risques.

D.P. Les Chambres d'agriculture ont la proximité et la confiance du monde agricole, l'indépendance de leur conseil étant leur atout principal. Elles pourraient conforter leur dynamique de conseil par le biais de réseaux et d'animation de groupes d'agriculteurs. Elles continueront ainsi à être

des experts stratégiques et des médiatrices prenant en compte à la fois l'intérêt environnemental général et les contraintes économiques et agronomiques des exploitations agricoles. Elles pourraient également devenir des laboratoires vivants en termes d'innovations agro-écologiques et d'alternatives à l'usage de produits phytopharmaceutiques. Ce sont sur elles que doivent reposer le déploiement du réseau des 30 000 fermes espérées.

Comment impliquer positivement les entreprises aval d'une part, et les consommateurs d'autre part, dans l'évolution des pratiques vis à vis des produits phytosanitaires ?

D.P. Aujourd'hui nous assistons à une prolifération des marques, labels et signes distinctifs de produits agricoles. Cette profusion finit par semer la confusion chez le consommateur. Je milite ainsi pour que la certification Haute valeur

environnementale (HVE) devienne le label de l'agro-écologie. Il faut que les filières et les territoires s'en saisissent pour développer et promouvoir les bonnes pratiques agro-écologiques. Cette certification de propriété publique à disposition des entreprises de production, de transformation et de distribution sera un levier extraordinaire de développement et de valorisation de l'agro-écologie.

D.M. Lors des états Généraux de l'Alimentation, les Chambres d'agriculture ont défendu une meilleure valorisation des produits agricoles. Pour aboutir à des résultats tangibles, en termes de prix et de rémunération, il faut constamment porter l'effort, à tous les niveaux : dans nos façons de produire, dans la négociation des cahiers des charges avec la transformation et les distributeurs, dans la communication auprès des consommateurs, pour que l'acte d'achat valorise les efforts réalisés par les agriculteurs.



300 000
agriculteurs
déjà formés
au Certiphyto

30 000
c'est l'objectif
Ecophyto2
en nombre
d'agriculteurs
engagés dans
une démarche
de réduction
de produits
phytosanitaires.

DEPHY **EXPE**

DEPHY Expé est un réseau de projets d'expérimentations « systèmes » réduisant fortement le recours aux produits phytosanitaires.

Les objectifs sont d'évaluer les performances des systèmes de culture testés, d'analyser leurs conditions de mise en œuvre et de réussite et de transférer les références acquises.

Réduction des produits phytosanitaires

UN ACCOMPAGNEMENT ACTUALISÉ ET PERFORMANT !



L'agenda national sur les produits phytopharmaceutiques s'accélère :

- **fin 2017**, déclaration du Président de la République sur le glyphosate,
- **4 avril 2018**, rapport d'information de l'Assemblée nationale,
- **25 avril 2018**, plan d'actions de 4 Ministères : Agriculture, Écologie, Santé, Recherche,
- **22 mai 2018**, examen du projet de loi EGA à l'Assemblée nationale.

Sans compter le plan Ecophyto 2 actuel qui trouve ses sources dans le Grenelle de l'Environnement de 2007

Les Chambres d'agriculture ont une responsabilité et un rôle particuliers dans ce contexte et ont plusieurs atouts :

- leur expérience d'Ecophyto 1 -
- leur maillage territorial à proximité des agriculteurs,
- des conseillers dans des domaines techniques variés – entreprise, productions, environnement,
- leur participation dans des projets de territoire.

Elles se doivent de renouveler leur conseil et leur accompagnement et mobiliser toutes leurs compétences pour réussir cette évolution de notre agriculture. 10 ans d'efforts car les résultats à grande échelle sur l'usage des phytosanitaires sont difficiles à obtenir.

Pourquoi ? Parce que les freins et les verrous sont nombreux, de nature et de niveaux variés :

Le volet d'action des Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture proposent aux agriculteurs différents types de conseil :

- *de façon ponctuelle* : diagnostic pollutions ponctuelles, contrôle pulvérisateurs, aménagement de corps de ferme.
- *en saison* : réponse aux enjeux sanitaires du moment.
- *en morte saison* :



D'abord, il y a le champ.

Les solutions techniques pour remplacer la chimie demandent de réinvestir dans des leviers agronomiques, combinés à de nouveaux produits et matériels. Si les leviers sont connus, leur combinatoire est complexe et doit être adaptée au contexte pédo-climatique et à l'historique de la parcelle.



Ensuite il y a le temps. Prévenir le salissement des cultures, par l'allongement des rotations ou la diversification des cultures, doit être éprouvé sur plusieurs années pour donner des résultats.



Bien sûr il y a l'argent. Changer de techniques a un coût, or produire avec moins de phytosanitaires est rarement sanctionné par un prix plus rémunérateur. Lancer de nouvelles productions demande des débouchés qui sont parfois absents. Les succès économiques sont à escompter après plusieurs années d'essais.



Et il y a les hommes. Diminuer l'usage des phytosanitaires nécessite d'investir et de prendre des risques. Le réseau des fermes DEPHY a engrangé des résultats car, notamment, il s'est adressé à des agriculteurs volontaires et motivés. Il faut maintenant passer le cap du grand nombre.

Les Chambres, moteurs de la démarche !

Les Chambres d'agriculture sont engagées à plusieurs niveaux dans la démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

ECOPHYTO

- coordination des actions Ecophyto dans les 13 régions

CERTIPHYTO

Toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto spécifique à son activité. Les Chambres ont assuré la formation de 120 000 agriculteurs en 5 ans.

DEPHY FERME

3 055 fermes pilotes

257 groupes d'agriculteurs accompagnés par un ingénieur réseau

2/3 des groupes accompagnés par les Chambres d'agriculture

DEPHY EXPE

44 projets pluriannuels dont 5 projets sont portés par les Chambres d'agriculture

200 sites expérimentaux dans des stations expérimentales ou chez des producteurs

400 systèmes de culture Ecophyto testés réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires



ET AUSSI

60 000

parcelles observées dans le cadre de la surveillance biologique du territoire

prévision des principaux éléments de la prochaine campagne (assolement, choix de variétés culturales, travail du sol).

- *stratégique* : conception d'une stratégie pluri-annuelle à l'échelle de l'exploitation.

Pour aller plus loin, les Chambres d'agriculture structurent le conseil

stratégique phytos qui mobilisera les ressources disponibles : références DEPHY, fiches Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), contrat de solutions, actions et services R&D des Chambres d'agriculture.

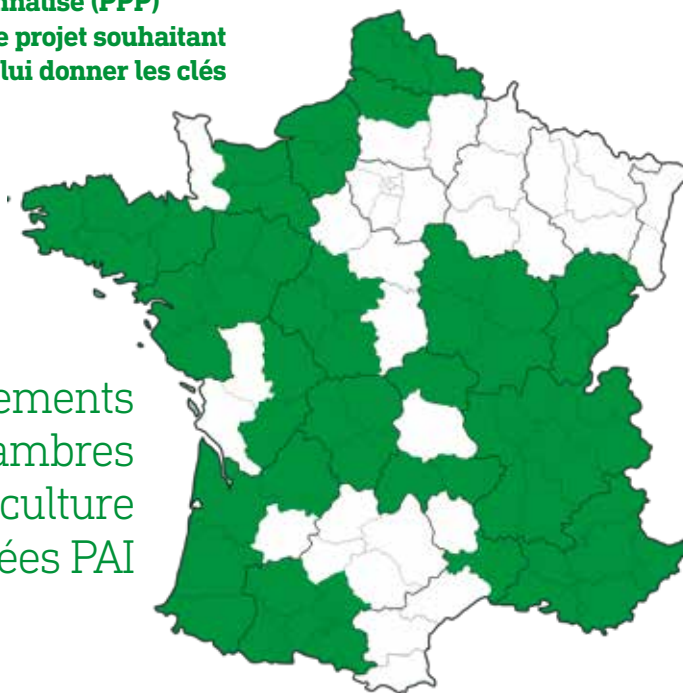


S'INSTALLER EN AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture en première ligne !

Quel que soit l'âge, le parcours professionnel, le projet, les chargés de mission Point Accueil Installation (PAI) et les conseillers Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) accompagnent le porteur de projet souhaitant s'installer en agriculture et lui donner les clés de la réussite !

En vert les départements dont les Chambres d'agriculture sont labelisées PAI




5 000 porteurs de projets

Chaque année, près de 5 000* porteurs de projet s'installent en ayant accédé au dispositif d'accompagnement et réalisé un Plan de Professionnalisation Personnalisé.

* Sources : www.installagri.net et Observatoire du Développement Rural.

Eloïse, jeune installée en agriculture :

« Le passage au PAI m'a permis d'effectuer un autodiagnostic de mon projet, d'en percevoir les limites et mes propres manques en termes de formation » 




Envie de s'installer en agriculture ? 

www.sinstallerenagriculture.fr
Un seul numéro pour vous renseigner : 0820 222 935



POINT ACCUEIL INSTALLATION



Les missions des Points Accueil Installation :



ACCUEILLIR

les porteurs de projet dans tous les départements de métropole et d'Outre-Mer



INFORMER

sur les démarches, les interlocuteurs, les aides financières, les accompagnements humains et techniques existants



ORIENTER

le porteur de projet vers les structures appropriées en fonction de ses besoins et de la finalisation de son pré-projet de création ou reprise d'exploitation agricole. Puis l'orienter vers les conseillers du Centres d'Élaboration de Plan de Professionnalisation Personnalisé lorsque son projet est stabilisé.

Les missions du Centre d'Élaboration de Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) :



APPRÉHENDER

de manière concrète le projet d'installation :
obtention de la capacité professionnelle agricole, définition d'un parcours de formations adaptées, prescription de stages d'application en exploitation agricole.



DÉFINIR

les formations techniques, économiques, environnementales, humaines, en fonction des expériences et des compétences du porteur de projet.



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE FORTEMENT ENGAGÉES DANS LE DISPOSITIF INSTALLATION

Les structures PAI et CEPPP sont labellisées tous les 3 ans.

À la suite de la nouvelle labellisation 2018-2020, les Chambres d'agriculture représentent :

- 67,5% des structures labellisées Point Accueil Installation (PAI)
- 90% des structures labellisées Centre d'Élaboration de Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP)

Changement climatique et agriculture :

ORACLE UN OBSERVATOIRE POUR CONNAÎTRE ET AGIR !



oracle

Grand Est

Avec le soutien de l'Ademe et de la région Grand Est

Les Observatoires régionaux sur l'Agriculture et le Changement Climatique, (ORACLE), rassemblent et produisent de nombreuses données sur le changement climatique et son impact observé en agriculture. L'objectif premier est d'informer les conseillers, de sensibiliser les agriculteurs et de les inciter à adopter des pratiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur leurs exploitations agricoles.



Un reportage de la rédaction

14 Mai 2018, destination la Haute-Marne. Le paysage agricole défile à travers les fenêtres du train. Les semis de maïs commencent juste à percer, le colza n'est déjà plus en fleur, plus loin les vaches laitières sont à l'herbe. Tout ceci est-il en avance, en retard ? Un seul facteur peut influencer : le climat. À l'antenne délocalisée de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne, Bertrand Dufresnoy, conseiller agricole et référent climat est animateur, de l'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique (ORACLE), pour la région Grand Est.

Les stations de Météo France disposant de longues séries historiques sont mobilisées, par son intermédiaire, pour produire des références pertinentes en lien avec l'agriculture locale et ses différentes productions. ORACLE rassemble et étudie ainsi les constats sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture régionale. Initié à l'origine en Poitou-Charentes, ce type d'observatoire est désormais en œuvre dans huit régions de France. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à s'inscrire dans deux démarches essentielles

et complémentaires. Il s'agit d'une part de les engager à adapter leurs pratiques agricoles au contexte climatique changeant : fixation de la date de semis, calcul de prise de risques climatiques, adaptation à d'autres cultures (ex. tournesol), de l'autre à les encourager à mettre en place de bonnes pratiques telles que la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la moindre consommation de carburant, le stockage du carbone dans les sols et les cultures etc.

VOUS AVEZ DIT ORACLE ?

Initié en Poitou-Charentes, déjà déployé en Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Normandie, ORACLE a vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Mais qui consulte l'ORACLE ?

Les productions d'ORACLE sont destinées à tous ceux qui sont concernées par l'avenir de l'agriculture régionale en lien avec le changement climatique : agriculteurs, conseillers agricoles, agents des services de l'État, élus et agents des collectivités territoriales, gestionnaire de ressources ou de territoires, membres d'associations, enseignants, élèves

Les régions engagées dans Oracle :

Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine



Bertrand Dufresnoy

Conseiller agricole et référent climat



« Le concept d'adaptation de leurs pratiques est naturel pour une grande partie des agriculteurs. La nécessité d'une démarche d'atténuation de ce changement relève d'un enjeu plus global est parfois plus difficile à faire appréhender. Pourtant ces deux piliers d'actions sont tout aussi fondamentaux : seul un changement climatique limité permettra, une adaptation de l'agriculture sans trop de bouleversements »

Un baromètre essentiel pour le présent et l'avenir

Pascale Gaillot

Vice-Présidente du Conseil régional Grand Est en charge de la Commission Agriculture et ruralité



« ORACLE fait partie de l'arsenal d'outils et de programmes mis en œuvre pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique à l'échelle des territoires. Ses analyses d'évolution climatique et d'impact sur l'agriculture font office de baromètre. Nous pouvons nous appuyer sur la fiabilité de ses informations pour conceptualiser notamment les différents

scénarios prospectifs énergie-climat 2035-2050 mis en place à l'échelle régionale. Ces données incontestables nous permettront de bâtir à court et moyen termes des programmes d'actions efficaces et au bénéfice de tous. Voilà pourquoi le Conseil Régional Grand Est soutient financièrement une telle démarche ! »

UN LIVRET DE DONNÉES ANNUEL

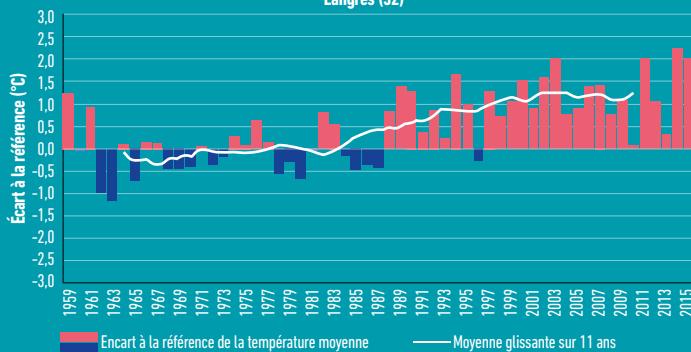


Les Observatoires Régionaux sur l'Agriculture et le changement climatique (ORACLE) publient chaque année un ensemble de d'indicateurs organisés autour de cinq thèmes :

- 1 Le Changement climatique
- 2 L'Agro-Climat
- 3 Les Impacts agricoles
- 4 Les procédures d'adaptations constatées
- 5 Les procédures d'atténuations constatées.

Ces fiches techniques sont également accessibles en ligne

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990
Langres (52)



Source : Météo France



Les Chambres d'agriculture **S'ENGAGENT POUR LA QUALITÉ DE L'AIR**

La prise en compte des émissions dans l'air par le secteur agricole remonte maintenant à une dizaine d'années en France. Les Chambres d'agriculture se mobilisent pour l'appropriation et l'intégration de ce nouvel enjeu environnemental et de santé publique dans leur conseil auprès des agriculteurs.

Anticipation et cohérence sont les maîtres mots de leur action !

Pollution de l'air : des origines multiples

La pollution de l'air résulte d'un mélange de polluants multiples provenant de sources anthropiques (transport, résidentiel, industrie, agriculture) et naturelles. Elle a un impact sur la santé (cancers, maladies respiratoires) et sur l'environnement (pluies acides, eutrophisation).

L'agriculture est un secteur émetteur de polluants réglementés

- Ammoniac NH₃ : 94 % des émissions françaises (fixation d'un objectif de réduction par pays)
- Particules fines : PM 10 (valeur limite de concentration dans l'air) et PM 2.5 (valeur limite de concentration dans l'air et objectif de réduction des émissions) *

Mais elle est également impactée par la pollution atmosphérique en quantité et en qualité notamment par l'ozone et les éléments traces métalliques.

* L'appellation «PM10» (Particulate Matter) désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (noté μm , $1 \mu\text{m} = 10^{-6} \text{ m}$ c'est-à-dire 1 milliardième de mètre ou encore 1 millième de millimètre). Le diamètre des particules fines PM2.5 est inférieur à 2,5 μm .

UN DÉFI COLLECTIF À RELEVER

Jean-François Husson

Sénateur de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur de la Président de la Commission d'enquête sénatoriale sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Président d'ATMO Grand-Est



L'agriculture fait partie des quatre secteurs d'activités émetteurs de polluants. Cela induit donc des enjeux de santé publique à la fois pour les agriculteurs et pour l'économie agricole, qui souffre de pertes de rendements liées à l'ozone. En tant que porte-paroles

et partenaires naturels de la profession agricole, les Chambres d'agriculture constituent, de façon incontournable, un relais et un levier d'action pour dialoguer, échanger, construire collectivement des solutions avec l'ensemble des acteurs concernés : l'État, l'industrie et les collectivités territoriales. L'objectif est notamment de mettre en œuvre et de poursuivre les « Plans Climat, Air, Energie Territoriaux » (PCAET) visant à atténuer et réduire localement les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions atmosphériques et adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

IMPACTS DE LA POLLUTION DE L'AIR SUR LE SECTEUR AGRICOLE

L'Ozone (O₃) : oxydant puissant provoque une destruction des tissus cellulaires (nécroses), et donc des pertes de rendements sur des espèces d'intérêt économique majeur comme le blé, les tomates, les légumes gousses etc.

On estime ainsi en moyenne à 10 % la perte de rendement en blé en Île-de-France.



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN ACTION

Dans l'objectif de favoriser le maintien de la qualité de l'air, les Chambres d'agriculture s'engagent à :

1. Favoriser, par leurs conseils, la conciliation des différents enjeux sur l'exploitation agricole :

- Environnementaux : eau/ air/ climat
- Economiques : production
- Sociaux : organisation du travail, conduite des chantiers

2. Ne pas opposer les filières de productions mais apporter des solutions aux exploitants agricoles notamment en leur conseillant une adaptation soutenable de leurs pratiques.



INTÉGRATION DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD) DANS LES ÉLEVAGES

Les élevages de porcs (+ 20 000 porcs de production ou + 750 truies) et de volailles (+ 40 000 emplacements) doivent limiter leur émissions de NH3 en mettant en place les MTD définies au niveau européen. Ils doivent déposer d'ici le 21 février 2019 un dossier de réexamen de leurs conditions d'exploitation auprès de l'administration. Les conseillers des Chambres les accompagnent dans cette démarche.

UN SUJET COMPLEXE

La prise en compte de la qualité de l'air en agriculture relève d'une certaine complexité du fait :

- de la présence de nombreuses exploitations sur le territoire
- de tailles et de modes de productions différents
- de conditions pédoclimatiques variées
- Les sources d'émissions sont par ailleurs multiples à l'échelle d'une exploitation
- Certains facteurs sont indépendants du contrôle de l'agriculteur (météo)
- D'autres sont partiellement influencés par l'agriculteur (pratiques agronomiques et d'élevage, disponibilité ou non de matériels et de machinisme adaptés)

Lutte contre l'Ambroisie

L'ambroisie est une espèce envahissante dont le pollen est très allergisant. Il provoque rhinites, conjonctivites, crises d'asthme aiguës. En luttant contre la prolifération de l'ambroisie, les agriculteurs luttent contre la dégradation de la qualité de l'air. Les Chambres d'agriculture conseillent les agriculteurs pour lutter contre cet envahissement qui leur est dommageable à plus d'un titre.



Et les phyto dans l'air ?

Concernant la qualité de l'air, les produits phytosanitaires sont des polluants émergents.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de seuil réglementaire de traces de leur présence dans l'air.

Repp'air, projet national piloté par la Chambre régionale d'agriculture Grand Est a pour objectif de comprendre les transferts dans l'air et de proposer des pratiques agricoles économiquement intéressantes et limitant les risques.



Les Chambres au service des collectivités

Dans le Grand Est les Chambres d'agriculture accompagnent les collectivités sur le volet agricole de leurs plans d'action sur la qualité de l'air

Projet ville respirable en 5 ans de l'Eurométropole de Strasbourg

- Phytosanitaire et ammoniac
- Réunion d'information
- Diagnostic d'impact des pratiques agricoles

Projet Prosp'air Scot Sud 54

- Sensibilisation et information conseillers
- Enquête auprès des exploitants
- Création d'un simulat'air (simulateur émission ammoniac à l'échelle de l'exploitation)

LES COÛTS DE PRODUCTION, DES INDI



Les Chambres d'agriculture se sont dotées du dispositif INOSYS (Innovation systèmes) pour produire des repères technico-économiques, environnementaux et sociaux. Il permet d'acquérir une expertise sur le fonctionnement global des exploitations, pour les accompagner vers la multi performance économique, sociale, environnementale.

INOSYS propose, notamment, une méthodologie de calcul des coûts de production partagée nationalement dans chacun des secteurs suivis : élevage de ruminants, grandes cultures et viticulture. Depuis les États généraux de l'alimentation (EGA) ces coûts de production sont essentiels pour définir un prix assurant une juste rémunération aux agriculteurs.

294€/1 000 L

Prix moyen de vente du lait bovin par l'agriculteur en 2016

Source : FranceAgriMer

Des coûts de production variables en fonction des systèmes de production

Coûts de production 2016 du lait après rémunération des facteurs de production selon différents systèmes spécialisés en bovin lait

Système	Élevage spécialisé, plaine, herbager, Hauts-de-France	Élevage spécialisé, plaine, herbager, bio, Hauts-de-France	Élevage spécialisé, montagne, Massif Central Est, herbager	Élevage spécialisé, montagne, Massif Central Ouest, herbager
Production annuelle du cas type étudié (litres)	387 698	214 492	296 100	317 748
Coût de production 2016 du lait bovin (€/1 000 litres)	475	618	606	581



Les coûts de production sont variables d'un système à l'autre en fonction de la structure de l'exploitation mais aussi de son milieu et des éventuels signes de qualité dans lesquels l'exploitation est engagée. Lors de la fixation du prix de vente, il est donc important de s'appuyer sur un coût de production basé sur un ensemble cohérent de producteurs. Ces coûts dépendent également des aléas climatiques. Les prix doivent donc être révisibles.

Coûts de production 2016 du blé tendre après rémunération des facteurs de production selon différents systèmes spécialisés en céréales et oléo-protéagineux (COP)

Système	Spécialisé COP, sans irrigation, 214ha, Picardie	Spécialisé COP, bio, irrigation, 150ha, Rhône-Alpes	Spécialisé COP, irrigation, 130ha, Centre
Coût de production 2016 du blé tendre (€/q)	21	47	19

15€/q

Prix moyen de vente du blé tendre par l'agriculteur en 2016
Source : La Dépêche - le Petit Meunier



Les coûts de production sont élevés par rapport aux prix actuellement en vigueur sur le marché. Toutefois il est à noter qu'ils ne prennent pas en compte les coproduits et les aides, contrairement aux prix de revient.

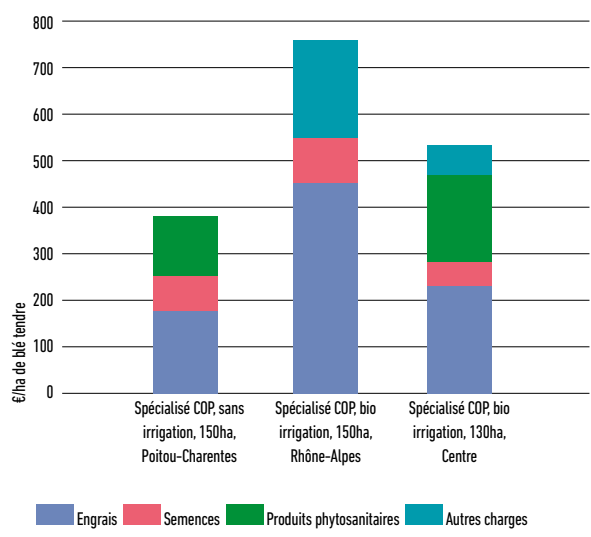


CATEURS DE PRIX JUSTES

Analyse des coûts de production pour plus d'efficacité des exploitations

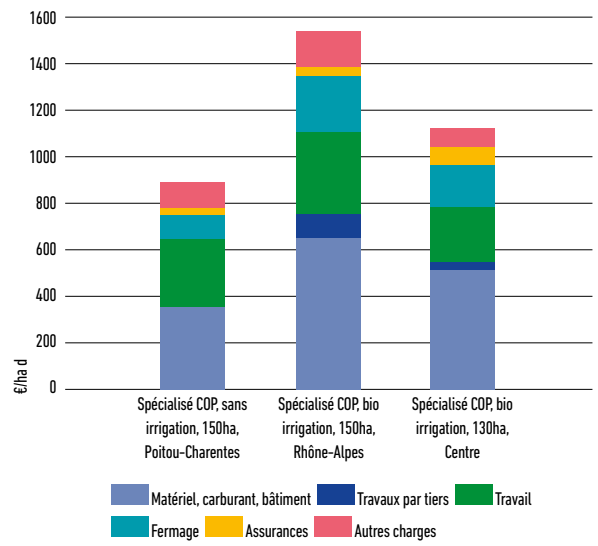


Décomposition des charges opérationnelles pour le blé tendre



La méthode INOSYS décompose les coûts de production par poste de charges. Une analyse de la structure des coûts de production permet aux conseillers des Chambres d'agriculture d'identifier avec les agriculteurs les leviers pour améliorer l'efficacité de leurs exploitations (optimisation des coûts, recours à des prestataires, etc.). Cette analyse doit toujours se faire par rapport au système dans sa globalité.

Décomposition des charges de structure pour le blé tendre



Des données également en viticulture

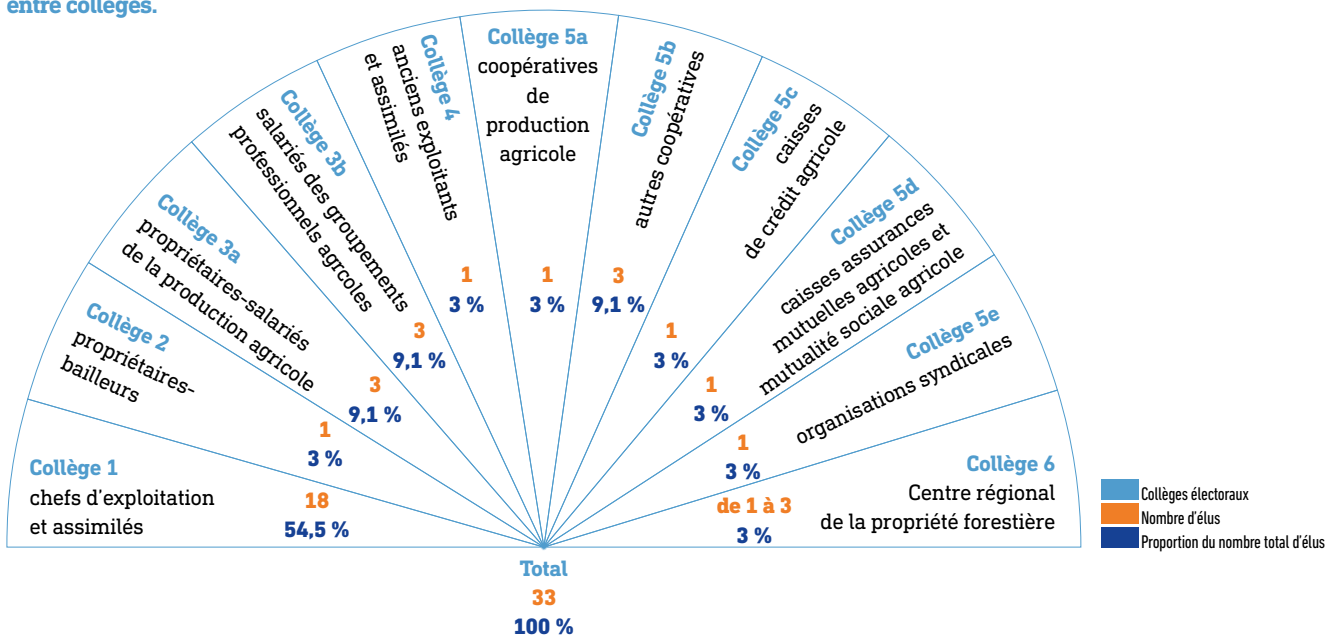
En viticulture, les coûts de production sont calculés pour chaque étape de la vie du produit sur l'exploitation : coût de production à la vigne, coût de vinification, coût de conditionnement et coût de commercialisation.



Les Chambres d'agriculture bientôt en phase électorale

Les Chambres d'agriculture tirent leur légitimité d'élections organisées sous l'égide de l'État. Pour être inscrit sur la liste électorale, il faut être âgé de 18 ans, jouir de ses droits civiques et politiques, être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne, mais surtout remplir les conditions propres à chaque collège telles que définies dans le Code rural et de la Pêche Maritime. La campagne électorale pour l'élection des membres des Chambres départementales d'agriculture se déroulera du 7 janvier au 30 janvier 2019, la date de clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2019.

Le vote s'effectuera par voie électronique, ou par correspondance. L'ensemble des membres des dix collèges électoraux sera renouvelé. Dans les Chambres départementales le nombre d'élus passera de 44 à 33 (hors CRPF) avec maintien des équilibres entre collèges.



Les Présidents des Chambres départementales seront de droit membres des Chambres régionales.

Les collèges des Chambres régionales seront élus par les nouveaux membres des Chambres départementales.

Seule particularité, les membres du collège des chefs d'exploitation et assimilés) au niveau régional, sont élus directement par les électeurs en même temps que pour le vote départemental.



BIENVENUE À LA FERME SOUFFLE SES 30 BOUGIES !



Il y a 30 ans, des agriculteurs pionniers décidaient de se regrouper autour d'une marque et des valeurs d'accueil et de partage : Bienvenue à la ferme est née. Aujourd'hui, le petit réseau est devenu grand avec ses 8000 producteurs qui cumulent 1 milliards d'euros de Chiffre d'affaire par leurs activités de diversification. Première marque nationale de produits fermiers en vente directe et d'accueil à la ferme, elle répond plus que jamais aux attentes des consommateurs, en quête de transparence et de reconnexion aux produits de la ferme et au terroir.



Le billet européen

de Christophe Hillairet

Christophe Hillairet

Secrétaire adjoint et élu référent

« Europe et international »

des **Chambres d'agriculture France**

Président de la Chambre

d'agriculture de région Ile-de-France

Chaîne alimentaire : mettre fin aux pratiques déloyales



L'Autriche prend la présidence de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet

Le 1^{er} juillet, l'Autriche prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne. Si l'agriculture n'apparaît pas dans les priorités qu'elle s'est fixées pour ses 6 mois de présidence (sécurité, migration, numérisation, politique de voisinage), la volonté de la Commission européenne, combinée à celle de plusieurs États membres, d'obtenir un accord avant les élections européennes de 2019, imposera d'office l'agriculture en présence des discussions. Le calendrier dépendra de l'adoption du cadre financier pluriannuel pour la prochaine programmation (2021-2027) dont l'approbation est un préalable à toute décision sur la PAC post-2020.

La Commission européenne a présenté le 12 avril une proposition de directive visant à « interdire les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ». Quelques mois après l'entrée en vigueur de l'Omnibus qui renforce le pouvoir des organisations de producteurs, ce projet de texte constitue une nouvelle avancée majeure dans le rééquilibrage économique de la chaîne alimentaire en faveur de l'amont, du secteur de la production agricole. Ce projet pose les bases d'un cadre juridique commun dans un domaine où les producteurs n'avaient jusqu'alors aucune prise. Il devrait leur permettre alors qu'ils sont en position de faiblesse dans les négociations, de bénéficier d'une plus grande sécurité juridique et d'affronter la concurrence de manière plus équitable. Parmi les pratiques déloyales prosrites, je pense notamment aux paiements tardifs de denrées périssables, ou encore aux annulations de commande en dernière minute, qui peuvent avoir un véritable impact sur les petits producteurs. L'autre apport de ce texte concerne la mise en place d'une autorité nationale, dans chaque pays. Celle-ci sera chargée de recevoir les plaintes, qui pourront être rendues anonymes, de mener des enquêtes et de décider de sanctions éventuelles. En France, l'autorité de la concurrence joue déjà ce rôle.

Le Parlement européen et le Conseil doivent cependant améliorer ce projet législatif, afin de le rendre plus efficace. Il faut étendre le champ d'application du texte – en l'état, seuls les vendeurs de type PME seraient protégés, et seuls les acheteurs non PME seraient susceptibles d'être sanctionnés ; élargir la liste des pratiques déloyales aux produits non périssables, ou encore travailler à une définition de ce qu'est une pratique commerciale déloyale, pour être certain de couvrir tous les risques de contournement. Un enjeu d'harmonisation des décisions sera, au cœur de la proposition européenne et de sa mise en œuvre.



#VIENS DANSTACHAMBRE

SUIVEZ-NOUS



www.viensdanstachambre.fr